

**Etat du marché en France :  
Mise à jour avec les données de ventes 2024**

---

**BANDELETTES SOUS-URETRALES DANS LE  
TRAITEMENT DE L'INCONTINENCE URINAIRE  
ET IMPLANTS DE RENFORT DANS LA CURE DE  
PROLAPSUS PELVIENS (VAGINAL ET/OU  
RECTAL)**

**Février 2026**

# Sommaire

Liste des abréviations .....	3
Contexte.....	4
Résumé.....	6
Evolution du marché des bandelettes sous-urétrales dans le traitement de l'incontinence urinaire et des implants de renfort dans la cure de prolapsus pelviens (vaginal et/ou rectal) .....	7
Bandelettes sous-urétrales dans le traitement de l'incontinence urinaire féminine .	8
Bandelettes sous-urétrales dans le traitement de l'incontinence urinaire masculine .....	10
Implants de renfort dans la cure de prolapsus pelviens (vaginal et/ou rectal).....	11
Conclusion .....	14

Ce rapport a été rédigé par Nathalie HECQUET (H2500261)

## Liste des abréviations

<b>ABISS</b>	ANALYTICAL BIOSURGICAL SOLUTION
<b>A.M.I.</b>	Agency for Medical Innovations Ltd
<b>APIS</b>	APIS Technologies
<b>BARD</b>	Bard Medical Inc
<b>BOSTON SCIENTIFIC</b>	Boston Scientific Corporation
<b>COLOPLAST</b>	COLOPLAST A/S
<b>DIMA</b>	DESARROLLO E INVESTIGACION MEDICA ARAGONESA SL
<b>DIPROMED</b>	DIPROMED MEDICAL DEVICES SRL
<b>ETHICON</b>	Ethicon Sàrl
<b>FEG</b>	FEG Textiltechnik Forschungs- und Entwicklungsgesellschaft mbH
<b>I.B.I.</b>	Israel Biomedical Innovations Ltd
<b>PETER</b>	PETER SURGICAL
<b>PFM MEDICAL</b>	PFM medical titanium gmbh
<b>PROMEDON</b>	PROMEDON S.A.
<b>SOFRADIM</b>	Sofradim Production
<b>THT</b>	THT Bio-science

### Compléments d'Informations sur les sociétés suivantes :

- APIS Technologies est le nouveau nom de CL MEDICAL, son distributeur est DILO MEDICAL.
- Ethicon Sàrl est une filiale du groupe Johnson & Johnson et son distributeur est Johnson & Johnson France
- DESARROLLO E INVESTIGACION MEDICA ARAGONESA SL est distribué exclusivement par Neomedic en Europe et AB MEDICA en France.
- Sofradim Production est une filiale du groupe Medtronic

## Contexte

Cet état du marché porte sur les bandelettes sous-urétrales indiquées dans le traitement de l'incontinence urinaire féminine ou dans le traitement de l'incontinence urinaire masculine et les implants de renfort dans la cure de prolapsus pelviens (vaginal et/ou rectal).

Pour mémoire :

- l'incontinence urinaire se définit par une perte involontaire d'urine, notamment à l'occasion d'un effort ;
- le prolapsus se définit comme une hernie à travers l'orifice vaginal ou anal d'un ou plusieurs organes pelviens. Il peut toucher le compartiment antérieur (vessie), moyen (utérus ou fond vaginal) et/ou postérieur (rectum, cul-de-sac de Douglas).

Pour les bandelettes sous-urétrales, la distinction entre celles implantées par voie rétropubienne (TVT) ou transobturatrice (TOT) n'a pas été possible à partir des données transmises.

Pour les implants destinés à la cure de prolapsus pelviens (vaginal et/ou rectal), une distinction a été réalisée entre ceux implantés par voie haute (abdominale) réalisée le plus souvent par coelioscopie (également appelée promontofixation) et ceux implantés par voie basse (dite transvaginale ou vaginale pour le prolapsus génital, et périnéale pour le prolapsus rectal).

Ces dispositifs font l'objet d'une surveillance particulière par l'ANSM depuis 2016.

Au 22 janvier 2019, l'ANSM a organisé une réunion d'échange à laquelle ont participé des représentants des patients, les professionnels de santé (urologues, gynécologues, médecins généralistes, sages-femmes, kinésithérapeutes) et les autorités de santé (DGS, HAS, DGOS). Cette réunion avait pour objet de réaliser une évaluation partagée sur l'intérêt des implants de renfort et des bandelettes respectivement pour le traitement du prolapsus pelvien et/ou l'incontinence urinaire et les risques liés à leur utilisation.

Depuis 2014, la physionomie du marché des bandelettes sous-urétrales et des implants de renfort pelvien a été modifiée par<sup>1</sup> (1) :

- l'inscription, par l'arrêté du 22 février 2019, des dispositifs dans les catégories homogènes de produits de santé, dispositif « intra-GHS » réglementé dans le code de la sécurité sociale aux articles L.165-11 et R165-49 à R.165-62 pour les :
  - Dispositifs implantables destinés au traitement par voie vaginale du prolapsus des organes pelviens
  - Dispositifs implantables destinés au traitement par voie vaginale de l'incontinence urinaire

---

<sup>1</sup> SITE INTERNET DU MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES  
<https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/autres-produits-de-sante/dispositifs-medicaux/article/dispositifs-de-traitement-de-l-incontinence-urinaire-et-du-prolapsus-des>

○ Dispositifs destinés au traitement par voie haute du prolapsus des organes pelviens. En effet, à l'issue du délai fixé par cet arrêté, les dispositifs doivent avoir reçu un avis positif de la CNEDiMETS (Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé) de la Haute Autorité de Santé (HAS). Sur la base de l'avis rendu à l'issue de son évaluation, les ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale prennent la décision d'inscrire (par arrêté) ou de ne pas inscrire les dispositifs médicaux sur la liste positive, dite « intra-GHS ». Toutes les informations relatives à cette liste sont disponibles sur la page : <https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/autres-produits-de-sante/dispositifs-medicaux/liste-intra-ghs> . Seuls les dispositifs médicaux inscrits sur cette liste positive peuvent continuer à être achetés et utilisés par les établissements de santé et être pris en charge au titre des prestations d'hospitalisation ;

- la publication des recommandations de bonne pratique de prise en charge du prolapsus génital chez la femme (mis en ligne site de la HAS le 09/06/2021) ;
- l'encadrement des pratiques de pose de ces dispositifs médicaux au sein des établissements de santé (arrêté du 23 octobre 2020 et l'arrêté du 22 septembre 2021 remplacé par les arrêtés du 25 avril 2025 encadrent la pratique des actes respectivement associés à la pose de bandelettes sous-urétrales pour le traitement chirurgical de l'incontinence urinaire d'effort et d'implants de suspension destinés au traitement du prolapsus des organes pelviens par voie chirurgicale haute) ;
- L'encadrement des pratiques pour la prise en charge des complications graves faisant suite à la pose de bandelettes sous-urétrales pour le traitement chirurgical de l'incontinence urinaire d'effort chez la femme ou d'implants de suspension destinés au traitement du prolapsus des organes pelviens chez la femme par voie chirurgicale haute en application des dispositions de l'article L. 1151-1 du code de la santé publique (arrêté du 25 avril 2025).

Dans ce cadre, l'ANSM a sollicité les opérateurs de marché pour connaître leurs volumes de ventes en France à plusieurs reprises depuis juillet 2016 et dernièrement en février 2024 ce qui a permis d'obtenir des données de ventes pour la période 2014 à 2024.

Le rapport a été établi à partir des chiffres communiqués par les opérateurs du marché.

**Cet état du marché ne prend pas en compte les sutures, ancrs de fixation, complements, ancillaires, treillis non spécifiquement destinés par les fabricants à ces pathologies.**

## Résumé

En 2024, sur environ 34 400 unités vendues en France, 51,3% de ces dispositifs étaient destinés au traitement de l'incontinence urinaire féminine, 2,4% étaient destinés au traitement de l'incontinence urinaire masculine et 46,3% destinés à la cure de prolapsus pelviens (vaginal et/ou rectal)

Après l'augmentation des volumes de ventes de toutes les catégories de dispositifs entre 2014 et 2018, une diminution avait été observée en 2019 qui s'est accentuée en 2020 en raison possiblement de la réduction de l'activité chirurgicale liée à l'épidémie de COVID 19 et du plan d'action visant à garantir la sécurité des patientes sous l'égide du Ministère de la santé qui faisait suite à la réunion d'échange du 22 janvier 2019 à l'ANSM.

Entre 2014 et 2024, le marché global s'est rétréci. Ainsi, le volume des ventes :

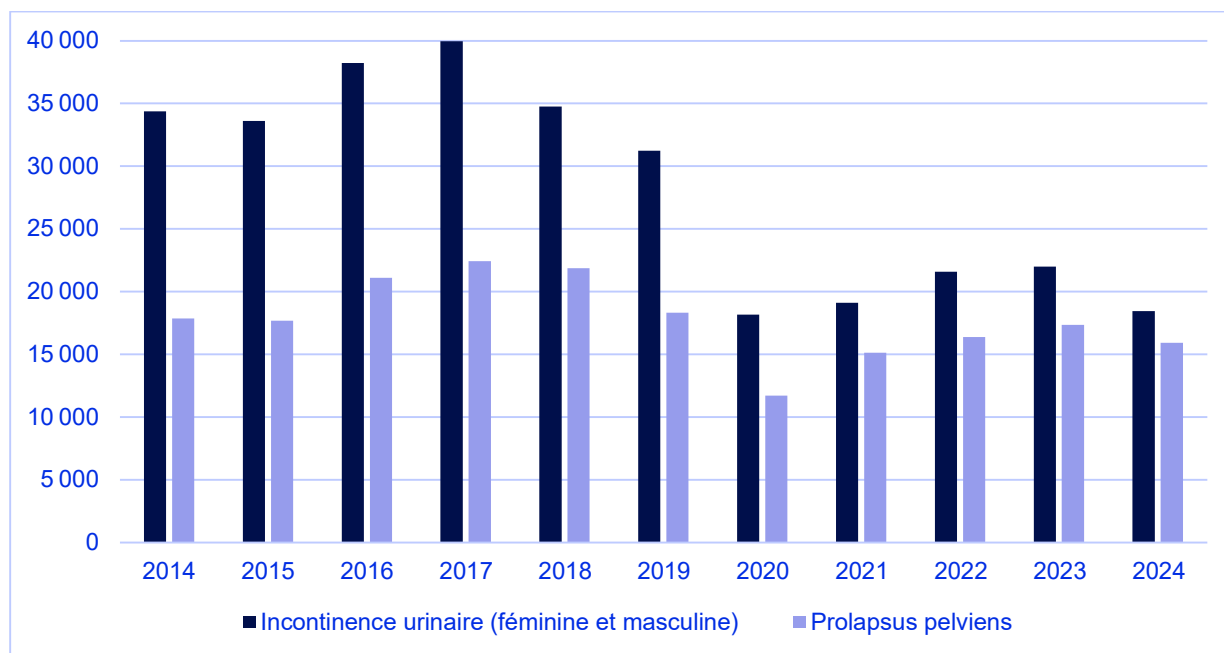
- des bandelettes sous-urétrales pour le traitement de l'incontinence urinaire féminine a baissé de 47%,
- des bandelettes sous-urétrales pour le traitement de l'incontinence urinaire masculine a baissé de 22%,
- des implants de renfort dans la cure de prolapsus pelviens (vaginal et/ou rectal) a baissé de 11%.

Durant cette période, en France, le nombre d'opérateurs et de dispositifs a également diminué suite notamment à l'évaluation des dispositifs par la CNEDiMTS dans le cadre du dispositif intra-GHS et à la décision de certains fabricants d'en arrêter la commercialisation.

Sur l'année 2024, neuf fabricants ont réalisé des ventes en France dont 6 à eux seuls représentent près de 98% du marché.

## Evolution du marché des bandelettes sous-urétrales dans le traitement de l'incontinence urinaire et des implants de renfort dans la cure de prolapsus pelviens (vaginal et/ou rectal)

Nombre annuel de ces dispositifs médicaux vendus en France entre 2014 et 2024 :



### EVOLUTION DU MARCHÉ DES BANDELETTES SOUS-URETRALES DANS LE TRAITEMENT DE L'INCONTINENCE URINAIRE FEMININE ET DES IMPLANTS DE RENFORT DANS LA CURE DE PROLAPSUS PELVIENS (VAGINAL ET/OU RECTAL°

Au global, après l'augmentation des volumes de ventes pour tous les implants entre 2014 et 2017, une diminution a été observée en 2018 qui s'est accentuée en 2020 en raison possiblement de réduction de l'activité chirurgicale (épidémie de COVID 19) et du plan d'actions sous l'égide du Ministère de la santé (suite à la réunion d'échange du 22 janvier 2019 à l'ANSM). Après une ré-augmentation à partir de 2021, une nouvelle diminution est observée en 2024.

# Bandelettes sous-urétrales dans le traitement de l'incontinence urinaire féminine

## Arrêt de disponibilité en France entre 2016 et 2024

LISTE DES BANDELETTES POUR LE TRAITEMENT DE L'INCONTINENCE URINAIRE FEMININE QUI NE SONT PLUS DISPONIBLES EN FRANCE PAR ANNEE ENTRE 2016 ET 2024 :

Année	Fabricant	Gamme commerciale
2017	Aspide Médical	Sling ; UU Sling
	SOFRADIM	Uretex <sup>TM</sup>
	Dipromed	IGSD1250
2019	ABISS	Mini SAS
	Bard	AjustAlign
	Boston Scientific	Conservia TO/SP Conservia TV
	PFM Medical	TiLOOP Tape
2020	AMI	TOA / TVA Multi-Purpose-Sling SensiTVT
	ABISS	SUPRIS
	Boston Scientific	LYNX
	Coloplast	ALTIS
	Cousin Biotech	SOFT LIFT
	Dipromed	IGSD1245IO-EL ; IGSD1250EL ; IGSD1245WSIO-EL
	DIMA	KIM ; NEEDLELESS
	Promedon	OPHIRA STEEMA
2021	THT	JUST-SWING SVS
	Ethicon	GYNECARE TVT <sup>TM</sup> ABBREVO <sup>TM</sup> (TVTOML)
2023	Microval	SAFIRE / SMILE / SWIFT SLING
	Cousin Biotech	LIFT
2024	Promedon	UNITAPE
	Apis	I-STOP
2024	Boston Scientific	ADVANTAGE / ADVANTAGE BLUE ADVANTAGE FIT / ADVANTAGE BLUE FIT OBTRYX CURVED/HALO OBTRYX II CURVED/HALO

## Dispositifs présents sur le marché en 2024

La liste les présente selon l'ordre alphabétique du nom du fabricant

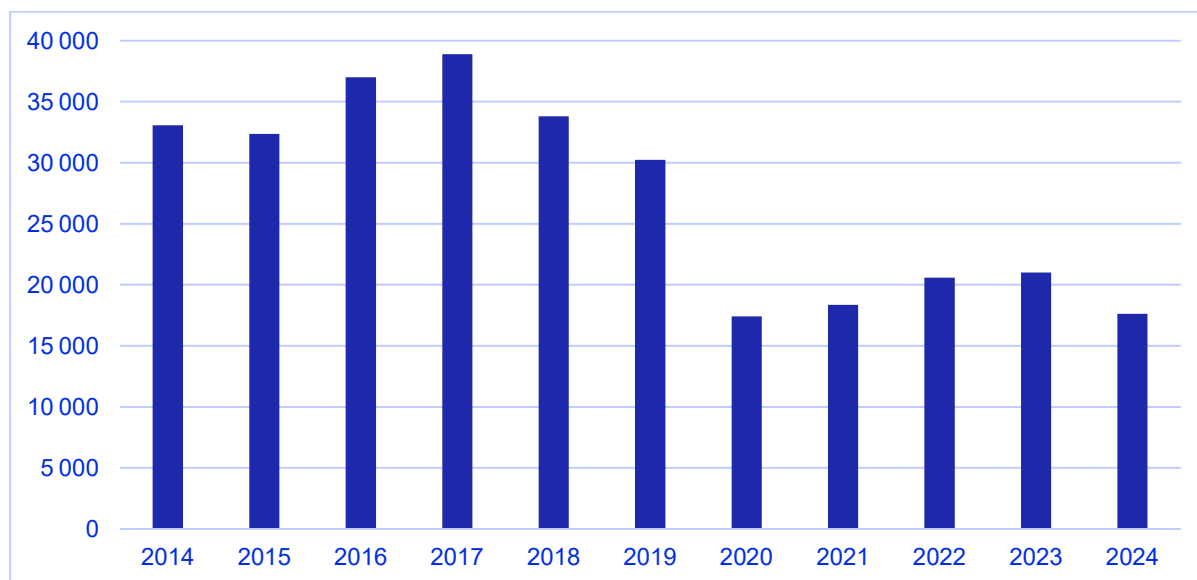
LISTE DES BANDELETTES POUR LE TRAITEMENT DE L'INCONTINENCE URINAIRE FEMININE SUR LE MARCHÉ EN FRANCE PAR FABRICANT EN 2024 :

Fabricant	Noms commerciaux des dispositifs
ABISS	ARIS CYRENE
APIS	I-STOP
BOSTON SCIENTIFIC	ADVANTAGE / ADVANTAGE BLUE ADVANTAGE FIT / ADVANTAGE BLUE FIT OBTRYX CURVED/HALO OBTRYX II CURVED/HALO
DIMA	REMEEX FEMME
ETHICON	GYNECARE TVT <sup>TM</sup> DEVICE (Product Code: 810041BL) GYNECARE TVT <sup>TM</sup> EXACT <sup>TM</sup> (Product Code: TVTRL) GYNECARE TVT <sup>TM</sup> Obturator System (Product Code: 810081L)
THT	SWING-BAND (SB3 et SB4)

Selon le dispositif et les ancillaires associés à ceux-ci, la bandelette sous-urétrale peut être fixée soit par voie rétropubienne (TVT) soit par voie trans-obturatrice(TOT).

Cas particulier : Le dispositif Reemex est une bandelette pour laquelle une incision vaginale et abdominale est nécessaire.

### Nombre annuel de bandelettes sous-urétrales pour le traitement de l'incontinence urinaire féminine vendues en France entre 2014 et 2024 :



#### EVOLUTION DU MARCHÉ DES BANDELETTES SOUS-URETRALES DANS LE TRAITEMENT DE L'INCONTINENCE URINAIRE FEMININE

Entre 2014 et 2024, le marché a été redistribué en raison de l'arrêt de commercialisation des bandelettes sous-urétrales par plus de la moitié des opérateurs (13 opérateurs en 2014, 3 nouveaux opérateurs supplémentaires entre 2015 et 2018, 2 opérateurs de 2023, 2 opérateurs en 2024 et 4 opérateurs restant fin 2024).

Suite à la réunion du 22 janvier 2019, un plan d'actions a été mis en place par le Ministère de la santé comprenant notamment un encadrement des pratiques et la nécessité d'une inscription sur liste intra-GHS pour ces dispositifs.

# Bandelettes sous-urétrales dans le traitement de l'incontinence urinaire masculine

## Arrêt de disponibilité en France entre 2016 et 2024

Un seul arrêt de commercialisation a eu lieu en 2016 : ainsi la bandelette M-SLING du fabricant Apside Medical n'est plus disponible pour le traitement de l'incontinence masculine.

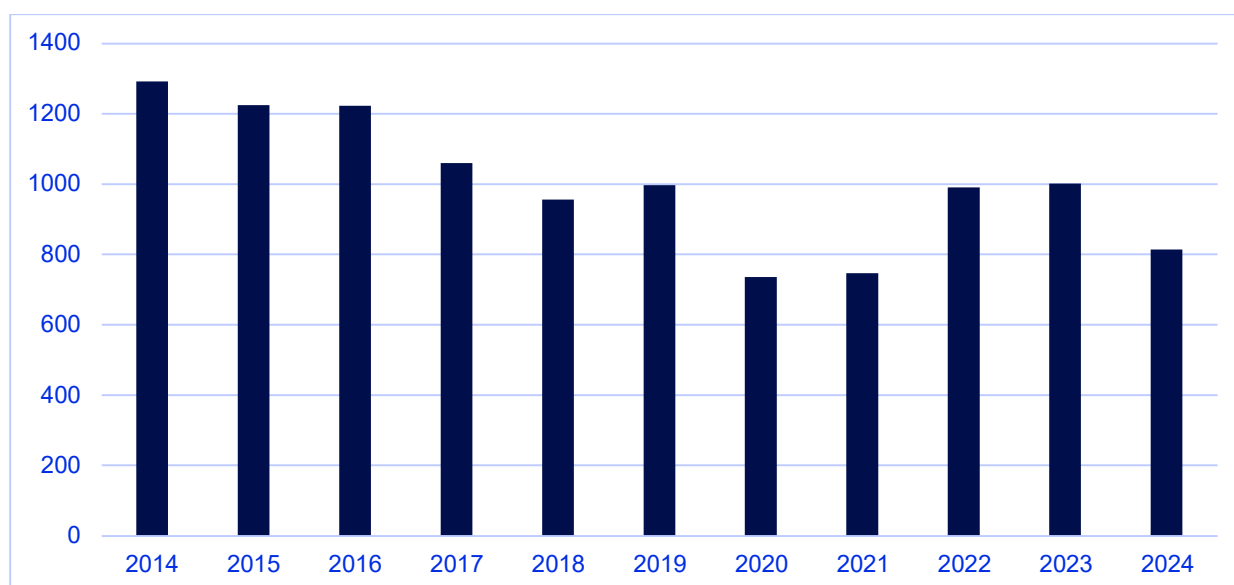
Il est à noter que le fabricant DIPROMED n'a pas réalisé de vente en France en 2024.

## Dispositifs présents sur le marché en 2024

La liste les présente selon l'ordre alphabétique du nom du fabricant

Fabricant	Noms commerciaux des dispositifs
APIS	I-STOP
BOSTON SCIENTIFIC	AdVance™ XP Male Sling System
COLOPLAST	VIRTUE
DIMA	REMEEX HOMME

## Nombre annuel de bandelettes sous-urétrales pour le traitement de l'incontinence urinaire masculine vendues en France entre 2014 et 2024 :



### EVOLUTION DU MARCHÉ DES BANDELETTES SOUS-URETRALES DANS LE TRAITEMENT DE L'INCONTINENCE URINAIRE MASCULINE

Entre 2014 et 2016, le marché était stable (environ 1200 unités/an). Un opérateur a cessé la mise sur le marché d'un dispositif en 2016 et un nouvel opérateur a commencé la commercialisation d'une nouvelle bandelette en 2020.

Depuis 2017, le marché des bandelettes sous-urétrales pour le traitement de l'incontinence urinaire masculine est plus faible mais stable (environ 1000 unités/an) à l'exception des années 2020 et 2021 où on constate une diminution. Cette réduction pourrait s'expliquer par la réduction de l'activité chirurgicale (épidémie de COVID 19) et la priorité donnée à d'autres chirurgies dans l'année suivante.

Il est à noter pour 2024 :

- l'arrêt d'un opérateur
- la diminution des ventes (à environ 800 unités).

## Implants de renfort dans la cure de prolapsus pelviens (vaginal et/ou rectal)

Les implants de renfort dans la cure de prolapsus pelviens peuvent être implantés soit par voie basse soit par voie haute selon les dispositifs et/ou les ancillaires qui leurs sont associés.

Suite à la publication de l'arrêté du 27 février 2020, la mise à disposition et l'utilisation des dispositifs médicaux implantables destinés dans la cure du prolapsus **vaginal par voie basse** dans les établissements de santé en France ne peut se faire que dans le cadre d'une investigation clinique.

### Arrêt de disponibilité en France entre 2016 et 2024

Année	Fabricant	Voie d'implantation		Gamme commerciale
		Basse	Haute	
2016	ASPIDE MEDICAL		X	Cystocèle voie haute /Rectocèle voie haute
		X		Cystocèle voie basse /Rectocèle voie basse
2017	ASPIDE MEDICAL	X		Kit UU cystocèle voie basse
	SOFRADIM		X	ProSup™
2018	COUSIN BIOTECH	X		Biomesh® soft prolaps (recto) / Biomesh® soft prolaps (cysto)
		X	X	Novasilk/Uraflor
2019	ABISS	X		Opur
	A.M.I	X		BSC MeshInGYNious
	BARD		X	Alyte
	BOSTON SCIENTIFIC	X	X	Avaulta plus/soloNuvia
		X	X	Polyform
	COLOPLAST	X		Pinnacle lite /Uphold lite / Xenform
	DIPROMED		X	Restorelle Directfix
	I.B.I.		X	CSP0517
		X		Endofast Reliant SCP
	PFM MEDICAL	X		Endofast Reliant System
	T.H.T	X		TiLOOP Pro Plus / TiLOOP Total Plus
2020	A.M.I		X	CYSTO-SWING (CS3 et CS4) / RECTO-SWING (RS3 et RS4)
	DIPROMED	X	X	HyGYNious
			X	PelviGYNious
		X		IGPELB1524
	MICROVAL	X		IGPELB18348
	DIMA	X		IGPROPML
	PETERS		X	IGPROAML
	PROMEDON		X	Prolafix-V / Swift
ASPIDE MEDICAL		X	Surelift / Surelift Mips / Surelift Link	
2021	FEG		X	Erceplaque Duo / Promesh Prolaps
	MICROVAL		X	Calistar / Splentis
	DIMA		X	SURGIMESH® PROLAPSE
	PFM MEDICAL		X	DynaMesh® PR soft / DynaMesh®-PRS soft / DynaMesh®-PRP visible
2023	MECCELLIS BIOTECH		X	PROLAFIX /S SWIFT / GYNE-PRO / PMT / PROCUR
	BOSTON SCIENTIFIC		X	UPLIFT
2024	COLOPLAST		X	TiLOOP
	ETHICON		X	CR618EP
				X
			X	RESTORELLE
			X	GYNECARE GYNEMESH™ PS (Product Code: GPSL)
			X	GYNECARE GYNEMESH™ PS (Product Code: GPSXL3)

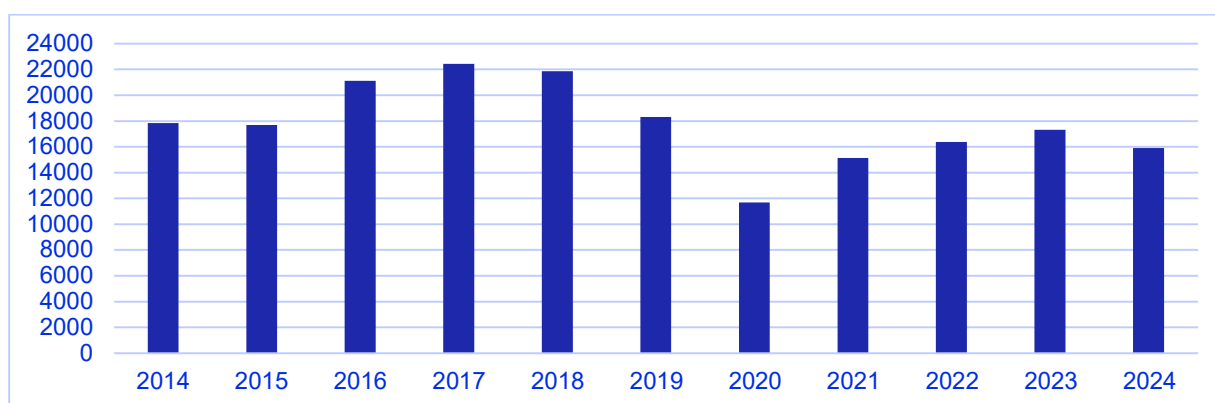
## Dispositifs présents sur le marché en 2024

Seuls sont présents sur le marché des implants de renfort dans la cure de prolapsus pelviens (vaginal et/ou rectal) posés par voie haute.

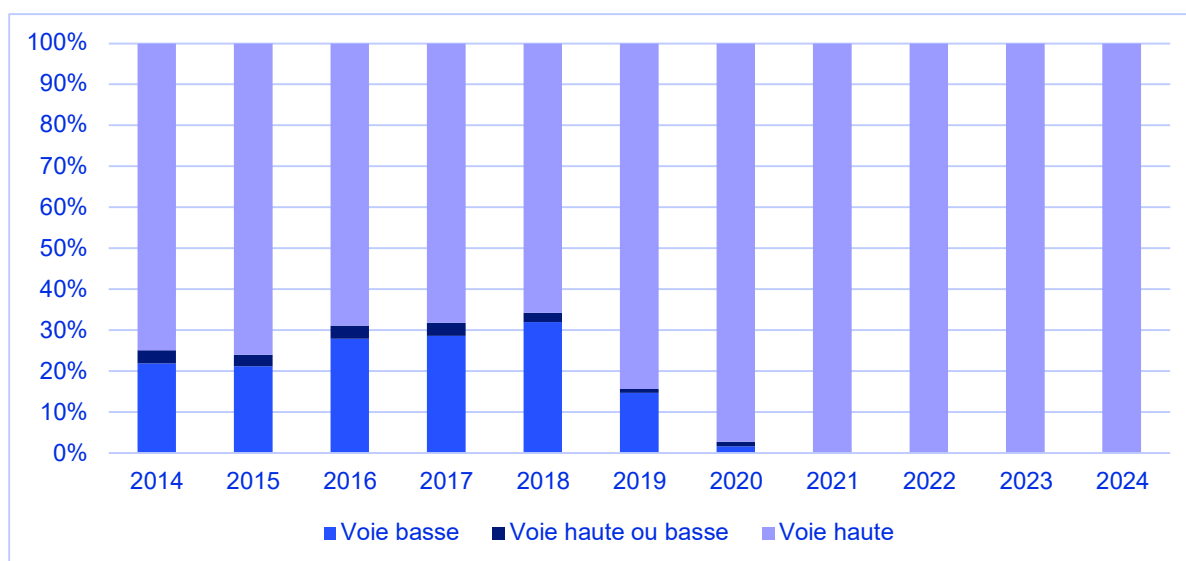
La liste les présente selon l'ordre alphabétique du nom du fabricant.

Fabricant	Noms commerciaux des dispositifs
APIS	Pelvi-Stop
BOSTON SCIENTIFIC	Upsilon
COLOPLAST	Restorelle
COUSIN BIOTECH	SACROMESH ®SOFT PROLAPS / SACROMESH®, PROMESH® SURG / PROLAPS
ETHICON	GYNECARE GYNEMESH™ PS (Product Code: GPSL)
	GYNECARE GYNEMESH™ PS (Product Code: GPSXL3)
THT	PRO-SWING PS2
	PRO-SWING PS4

## Nombre annuel d'implants de renfort pour la cure de prolapsus pelviens (vaginal et/ou rectal) vendus en France entre 2014 et 2024 :



## Répartition annuelle des implants de renfort pour la cure de prolapsus pelviens (vaginal et/ou rectal) vendus en France par voie d'implantation entre 2014 et 2024 :



### **Evolution du marché des implants de renfort dans la cure de prolapsus pelviens (vaginal et/ou rectal)**

Entre 2014 et 2024, le marché a été redistribué en raison de l'arrêt de commercialisation des implants de renfort dans la cure de prolapsus pelviens (vaginal et/ou rectal) par la moitié des opérateurs (16 opérateurs en 2014, 1 nouvel opérateur supplémentaire en 2016, et 6 opérateurs début 2024).

Le marché des implants de renfort pour la cure de prolapsus vaginal destinés à être posés par voie basse représentait jusqu'en 2020 de 15 à 39 % du marché (environ 3 900 implants en 2014, 7 000 implants en 2018 et 190 implants en 2020).

Le marché des implants de renfort pour la cure de prolapsus vaginal destinés à être posés par voie basse ou haute représentait jusqu'en 2020 de 1 à 5 % du marché (environ 600 implants en 2014 et 125 implants en 2020).

Depuis la publication de l'arrêté du 27 février 2020, à l'origine de l'arrêt des poses par voie basse dans la cure de prolapsus vaginal, les ventes des dispositifs implantés dans la cure de prolapsus pelviens (vaginal et/ou rectal) destinés à être posés par voie haute, ont augmenté en termes de volume (environ 13 400 unités en 2014 et 15 900 unités en 2024) alors que la voie haute représentait 75% du marché en 2014.

## Conclusion

Le marché entre 2014 et 2024 des bandelettes sous-urétrales dans le traitement de l'incontinence urinaire et des implants de renfort pour la cure de prolapsus pelviens (vaginal et/ou rectal) a évolué quant :

⊙ au nombre d'opérateurs et de dispositifs présents sur le marché lié :

- à la liquidation judiciaire de certains,
- la rationalisation des gammes pour d'autres,
- l'obligation d'être inscrit sur la liste intra-GHS pour que les établissements de santé puissent continuer à acheter et utiliser ces dispositifs.

Ainsi, 16 opérateurs mettaient sur le marché des dispositifs en 2014, 3 nouveaux opérateurs sont apparus ultérieurement et début 2024, il ne reste que 9 opérateurs.

⊙ au volume des ventes d'implants :

- Au global, après l'augmentation des volumes de ventes entre 2014 et 2017, une diminution a été observée en 2018 qui s'est accentuée en 2020 en raison possiblement de réduction de l'activité chirurgicale (épidémie de COVID 19) et du plan d'actions mis en œuvre sous l'égide du Ministère de la santé (suite à la réunion d'échange du 22 janvier 2019 à l'ANSM). Après une ré-augmentation à partir de 2021, une nouvelle diminution est observée en 2024.
- Sur chaque type de dispositifs :

Les volumes de vente entre 2014 et 2024 pour :

- les bandelettes sous-urétrales pour le traitement de l'incontinence urinaire féminine ont baissé de 47% (vente d'environ 33 000 unités en 2014 à comparer à environ 17 600 unités en 2024),
- les bandelettes sous-urétrales pour le traitement de l'incontinence urinaire masculine ont baissé de 37% (vente d'environ 1 300 unités en 2014 à comparer à environ 800 unités en 2024),
- les implants de renfort pour la cure de prolapsus pelviens (vaginal et/ou rectal) ont légèrement baissé de 10% (vente d'environ 17 300 unités en 2014 à comparer à environ 15 900 unités en 2024).
  - les implants de renfort pour la cure de prolapsus vaginal destinés à être posés par voie basse représentaient 21% des ventes en 2014 (environ 3 900 unités) et ne sont plus présents sur le marché français depuis la publication de l'arrêté du 27 février 2020 ;
  - les implants de renfort pour la cure de prolapsus vaginal destinés à être posés par voie basse ou haute représentaient 5% des ventes en 2014 (environ 600 unités) et ne sont plus présents sur le marché français depuis la publication de l'arrêté du 27 février 2020 ;
  - les implants de renfort pour la cure de prolapsus pelvien (vaginal et/ou rectal) destinés à être posés par voie haute représentaient 75% des ventes en 2014 (environ 13 300 unités) et sont désormais les seuls présents en 2024 (environ 15 900 unités) depuis la publication de l'arrêté du 27 février 2020 à l'origine de l'arrêt des implants pour la cure de prolapsus vaginal destinés à être posés par voie basse

Au total :

- ⊙ en 2014, le marché global était d'environ 52 200 unités dont 63,3% étaient destinées au traitement de l'incontinence urinaire féminine, 2,5% étaient destinées au traitement de l'incontinence urinaire masculine et 34,2% destinées à la cure de prolapsus pelviens (vaginal et/ou rectal),  
en 2024, le marché global était d'environ 34 400 unités dont 51,3% étaient destinées au traitement de l'incontinence urinaire féminine, 2,4% étaient destinées au traitement de l'incontinence urinaire masculine et 46,3% destinées à la cure de prolapsus pelviens (vaginal et/ou rectal)

143/147, boulevard Anatole France  
F-93285 Saint-Denis Cedex  
Tél. : +33 (0) 1 55 87 30 00

[ansm.sante.fr](http://ansm.sante.fr) • @ansm